

PACTE DE DEVELOPPEMENT DU BENIN AVEC LA DIASPORA

CONTENU

PRÉFACE	4
I. INTRODUCTION	6
II. LA DIASPORA COMME ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DU BENIN	7
III. LES OBJECTIFS DU PACTE DE DEVELOPPEMENT	8
IV. LES ENGAGEMENTS DU PACTE DE DEVELOPPEMENT	9
DES ENGAGEMENTS POUR DES DROITS RENFORCES POUR LA DIASPORA	9
1. Améliorer le cadre institutionnel de dialogue entre la diaspora et l'Etat	9
2. Favoriser la participation à la vie politique du Bénin	10
3. Renforcer la protection des droits de la diaspora	10
4. Recenser la diaspora et structurer les groupes professionnels	11
5. Faciliter l'accès à l'information sur le pays	11
DES ENGAGEMENTS POUR UNE MEILLEURE PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU BENIN	12
6. Améliorer l'environnement des affaires	12
7. Mettre en place un cadre incitatif pour les investissements de la diaspora	12
8. Développer les outils de financement du développement par la diaspora	12
9. Mobiliser les compétences de la diaspora	14
10. Favoriser la coopération décentralisée	14
V. DES ATTENTES VIS-A-VIS DE LA DIASPORA	15
1. Développer une participation collective à un cadre de concertation unitaire	15
2. Participer au recensement de la diaspora	15
3. Etre les ambassadeurs du Bénin dans les domaines de la coopération décentralisée et de la promotion économique du pays	15
4. S'approprier des instruments financiers de développement mis à leur disposition	15
VI. LE CADRE DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI DES ENGAGEMENTS	16

PRÉFACE

Le présent document de feuille de route du Pacte de développement du Bénin avec la diaspora répond

au vœu que j'avais exprimé à l'occasion du Forum National sur la Diaspora tenu à Cotonou en décembre 2013, à savoir, l'urgence de l'établissement d'un partenariat stratégique de confiance et de synergie d'actions entre le Bénin et sa diaspora. Il est aussi une réponse aux élans de solidarité maintes fois manifestés par cette diaspora en faveur de notre pays.

Je salue donc la publication de ce document et voudrais, au nom du peuple béninois et de mon gouvernement, exprimer mes remerciements et mes félicitations à toutes les personnes de bonne volonté, de l'intérieur comme de l'extérieur du Bénin, pour leur contribution de qualité à l'élaboration de cette feuille de route, en faisant fi de leurs opinions et de leurs intérêts spécifiques.

Je veux particulièrement adresser la reconnaissance de tout notre peuple au PNUD pour le soutien constant et déterminant apporté aux initiatives de mon gouvernement dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement inclusif visant à l'élimination de la pauvreté dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le Pacte de développement du Bénin avec la diaspora se veut un acte d'engagement fort de l'Etat et de nos compatriotes de l'extérieur pour le développement de notre chère patrie. Le Pacte de développement est une réponse concrète et précise aux aspirations de la diaspora quant à sa participation efficace au développement du Bénin. Il constitue une démarche positive devant nous permettre collectivement, autour de priorités stratégiques majeures, de retrouver pleinement confiance en nos potentialités.

Libérer les dynamiques, encourager les initiatives, instaurer la confiance, promouvoir le dialogue, assurer un développement économique durable profitable à toutes les Béninoises et à tous les Béninois, tels sont les principes essentiels inscrits dans ce Pacte. Je serai particulièrement attentif à leur mise en œuvre.

Le Pacte de développement du Bénin avec la diaspora n'est certes pas une fin en soi. Il constitue une étape cruciale d'une démarche initiée depuis la Conférence nationale de 1990 à laquelle je voudrais donner une nouvelle impulsion décisive. Je veillerai notamment à ce que les engagements pris par l'Etat soient concrétisés avec diligence par des mesures et décisions de mon gouvernement.

Je veux ici réitérer ma détermination à être le garant de la responsabilité de l'Etat quant à ses engagements vis-à-vis de nos frères dévoués et travailleurs de la diaspora, toujours attentifs aux besoins de notre peuple.

Je veux assurer à tous mes concitoyens que l'Etat jouera toute sa partition pour que les maux endémiques de la mauvaise gouvernance, de la corruption, de l'impunité, sources de frustrations de nos compatriotes, ne soient pas des obstacles à la réussite de cette ambition pour notre pays.

A l'ère de la mondialisation, l'implication de la diaspora dans le développement s'impose comme un enjeu capital pour notre continent. C'est en effet une opportunité pour nos pays africains, de pouvoir compter sur la solidarité de nos compatriotes vivant à l'extérieur pour pallier les limites de la solidarité internationale. Évalués à près de 50 millions de personnes, les Africains de la diaspora font partie des communautés les mieux instruites, les plus qualifiés et les plus ingénieuses. Estimés à plus de 4 millions dans ce groupe, nos compatriotes béninois se distinguent tout autant par ces qualités.

Il s'agit là d'un grand vecteur de développement pour notre pays, non seulement au vu des transferts financiers, mais également au niveau des multiples investissements, de la création d'entreprises, de la contribution dans les secteurs primaire, culturel, éducatif et de la santé.

Le Pacte de développement avec la diaspora doit servir de catalyseur en offrant les instruments idoines pour articuler les efforts de la diaspora aux priorités stratégiques nationales. Il doit permettre de formaliser les mécanismes dont le pays a besoin afin de mettre directement au service de ses objectifs de développement, les relations qu'il entretient avec sa diaspora.

Le Pacte de développement est une feuille de route qui se veut conjointe et partagée. Il revient maintenant à tous les acteurs, en l'occurrence le gouvernement, le parlement, les élus locaux, les acteurs du secteur privé, les animateurs de la société civile, les syndicats et les associations de la diaspora de le faire vivre et de le décliner en termes d'actions concrètes en vue du développement toujours plus accru de notre commune patrie, le Bénin.

Docteur Yayi Boni

Président de la République du Bénin

I. INTRODUCTION

Depuis l'adoption de la troisième Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRП) 2011-2015, la croissance économique n'a pas été suffisante pour faire reculer la pauvreté au Bénin. Le taux de croissance s'est établi en 2012 et en 2013, respectivement, à 5,4% et 5,6% au-dessous de l'objectif de 7% nécessaire pour diminuer la pauvreté. Les pôles prioritaires de croissance (commerce-logistique, coton-textile, agriculture-agroalimentaire, tourisme-culture-artisanat, BTP matériaux de construction, mines et hydrocarbures) retenus devaient servir de levier pour générer une croissance qui ramène l'incidence de la pauvreté de 34,1% en 2010 à 25,0% en 2015.

La mise en œuvre de la SCRП (2011-2015) a été contrainte par l'insuffisance de l'espace budgétaire, qui a limité la budgétisation du programme d'actions prioritaires aux actions jugées cruciales pour l'atteinte des objectifs visés.

Face aux limites des performances actuelles de l'économie béninoise, le gouvernement du Bénin a décidé d'accélérer les réformes qui permettront de diversifier son économie et de favoriser le développement des infrastructures, notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'agriculture et de l'industrie pour accroître son rythme de croissance à hauteur de 8% par an.

C'est dans ce contexte que **le Bénin souhaite mobiliser l'ensemble des volontés nationales et internationales pour le financement de son projet de développement, avec un accent particulier en faveur de sa diaspora.**

En effet, la diaspora doit être l'un des acteurs essentiels du développement du Bénin. Sa mobilisation autour des questions de développement du pays est un objectif de politique publique majeur. L'engagement de la diaspora au financement du développement, nécessite la promotion d'un cadre structurant, favorable à l'émergence de la confiance nécessaire à l'investissement des Béninois de l'extérieur au pays et instaurant des incitations réglementaires favorables à l'accueil de la diaspora.

Le Bénin a toujours voulu marquer son attachement à sa diaspora. Ainsi, plusieurs initiatives ont été lancées par le passé pour renforcer la relation unissant la diaspora à la Nation, notamment le projet pilote de mobilisation de la diaspora béninoise et d'identification des besoins prioritaires du Bénin (Migrations pour le Développement en Afrique - Bénin), le programme TOKTEN (Transfert de connaissances par les expatriés nationaux), la création du Haut Conseil des Béninois de l'Extérieur (HCBE) et le projet de mise en place d'une Maison de la Diaspora. Riche de ces différentes expériences, le gouvernement béninois veut initier une nouvelle approche d'intégration de la diaspora au développement du pays.

Le Pacte de développement que le gouvernement veut nouer avec la diaspora doit servir de cadre d'engagement des efforts des uns et des autres pour le développement du Bénin.

La table ronde de Paris avec la participation de la diaspora est une étape importante dans les relations entretenues avec la diaspora depuis la Conférence nationale de 1990 à laquelle elle a joué un rôle actif, suivie, en 1997, de la Conférence Nationale des Béninois de l'Extérieur, et ensuite du Symposium organisé par le HCBE en 2007 à Cotonou, sur le thème «Les Béninois de l'Extérieur, la Diaspora et les enjeux du Développement Humain Durable». La participation de la diaspora à la table ronde de Paris vient concrétiser les engagements pris lors du Forum National sur la Diaspora (FONAD) en décembre 2013.

II. LA DIASPORA COMME ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DU BENIN

Le Bénin a pour ambition d'inscrire les actions de la diaspora dans le cadre stratégique de développement du pays. Désormais, la politique nationale de développement tiendra compte, dans ses différents axes, de l'apport de la diaspora pour l'atteinte des objectifs de développement. La participation de la diaspora doit être un levier essentiel pour le développement économique et social du pays, notamment à travers le financement de projets de développement sociaux, communautaires ou d'investissement productif. Les transferts de fonds et autres ressources (scientifiques, savoir-faire, relations, etc.) de la diaspora peuvent être orientés vers des investissements sociaux ou privés par le biais de partenariats, de mesures d'incitation et d'instruments financiers. La participation de la diaspora au développement revêt déjà plusieurs formes, comme l'appui aux œuvres sociales, la promotion du secteur agricole, l'amélioration de l'environnement et de l'habitat, le renforcement des infrastructures scolaires et sanitaires et la création d'emplois par la constitution de petites et moyennes entreprises.

Toutes ces interventions doivent être mieux coordonnées et articulées aux priorités stratégiques de développement du pays. Au-delà de l'apport de la diaspora, **l'Etat doit tenir compte de ses préoccupations**, notamment la place qui lui est réservée dans le dialogue sur les politiques de développement du pays. Les liens entre les Béninois de l'extérieur et la patrie doivent être renforcés en s'appuyant sur le patrimoine culturel béninois qui nous est commun. L'attachement à l'identité culturelle du Bénin est un enjeu crucial pour la diaspora, et à plus forte raison de deuxième, voire troisième génération.

La confiance doit être le ferment du lien entre la nation et ses composantes au Bénin ou à l'étranger. A travers la consolidation des institutions dédiées à la diaspora, l'Etat va veiller à entretenir cette confiance indispensable à l'implication de la diaspora dans le développement du Bénin. Le Pacte de développement entre la diaspora et le gouvernement se veut un acte fort, symbolisant cette confiance retrouvée au service du pays.

III. LES OBJECTIFS DU PACTE DE DEVELOPPEMENT

Le Pacte de développement que le gouvernement veut nouer avec la diaspora vise à servir de cadre d'engagement pour le développement économique et social du Bénin.

Le Pacte vise à :

- > faire de la diaspora un acteur actif du développement et un partenaire du gouvernement engagé dans la stratégie globale de lutte pour la réduction de la pauvreté ;
- > poser les jalons d'un partenariat de confiance qui permette de développer des mécanismes efficaces de structuration et de coordination de la participation de la diaspora au financement du développement du Bénin.

IV. LES ENGAGEMENTS DU PACTE DE DEVELOPPEMENT

Considérant la vision Alafia 2025 ainsi que les orientations stratégiques adoptées dans le cadre de la SCRIP (2011-2015), le gouvernement s'engage, à travers ce Pacte de développement noué avec la diaspora béninoise, à mettre en œuvre les engagements suivants pour favoriser une participation d'envergure de la diaspora au projet de développement national.

DES ENGAGEMENTS POUR DES DROITS RENFORCES POUR LA DIASPORA

1. Améliorer le cadre institutionnel de dialogue entre la diaspora et l'Etat

Le FONAD, organisé en décembre 2013 à Cotonou, est un point de départ pour la relance du dialogue entre le gouvernement et la diaspora. L'amélioration du cadre de dialogue est indispensable pour raffermir la relation de confiance qui se noue entre la diaspora et les institutions républicaines. **Elle commence, en priorité, par le recentrage des missions des ambassades et consulats du Bénin à l'étranger sur l'accueil, l'accompagnement et le soutien aux Béninois de l'étranger.** Les missions traditionnelles de nos postes diplomatiques (ambassades et consulats) seront également renforcées pour **améliorer la délivrance des documents administratifs** (passeports, pièces d'état-civil, cartes consulaires, etc.) aux Béninois de l'extérieur. Parallèlement à ces mesures, les différentes structures et organes de suivi et d'encadrement créés depuis 1997, notamment le HCBE, la Direction des Relations avec les Béninois de l'Extérieur (DRBE) et l'Agence Nationale de Migrations et des Béninois de l'Extérieur (ANMBE) seront complètement réorganisés.

Le gouvernement souhaiterait que le **HCBE devienne une instance fédérative de représentation de l'ensemble des associations ou regroupements de la diaspora béninoise s'ils le souhaitent.** Ainsi, il pourrait être le cadre de dialogue avec la diaspora sur les politiques de développement menées par le gouvernement.

Les institutions dédiées aux relations avec la diaspora seront réformées en véritables institutions d'information sur les opportunités économiques au Bénin pour la diaspora, avec trois principales missions :

- > un **cadre privilégié d'information** sur les potentialités économiques du Bénin au profit de la diaspora ;
- > un **outil de mobilisation des ressources** intellectuelles, techniques et financières de la diaspora ;
- > un **cadre approprié d'insertion culturelle et sociale** des descendants de la diaspora afin de leur faire découvrir leurs origines et les richesses que possède le Bénin.

L'ANMBE et la DRBE seront étoffées pour mieux faire face à leurs missions de recensement des compétences dont dispose la diaspora béninoise et d'initiation de partenariats stratégiques avec les associations des Béninois de l'extérieur afin de mieux encadrer leur appui au pays.

2. Favoriser la participation à la vie politique du Bénin

Participer aux choix du destin national est l'un des liens fondamentaux pour l'adhésion à la nation. Le Bénin se doit, à l'instar de plusieurs pays de la sous-région (Mali, Sénégal, Guinée, etc.), de développer un cadre favorable à la participation de ses ressortissants de l'étranger aux processus électoraux.

A court terme, **des dispositions seront prises pour une parfaite organisation des élections nationales (législatives et présidentielles)** dans les zones régionales de concentration de nos concitoyens. La Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), chargée de l'organisation des élections, devra avoir des démembrements

dans les zones régionales à définir. De même, des mesures seront prises pour organiser l'enregistrement de nos ressortissants sur les listes électorales et procéder à la distribution de cartes d'électeurs dans nos différents postes diplomatiques.

De part et d'autre, des efforts doivent être faits pour que la participation de la diaspora aux élections ne soit plus symbolique (9,091 suffrages exprimés sur près de 4 millions de Béninois vivant à l'étranger). C'est elle qui favorisera l'élection de membres de la diaspora aux différents scrutins, car les acteurs politiques (partis) sentiront la nécessité de se faire représenter aussi par des membres de la diaspora.

A terme, des circonscriptions électorales pourraient être dessinées pour l'élection de représentants des Béninois de l'extérieur à l'Assemblée Nationale à l'instar de pays d'émigration comme le Cap-Vert. Cette représentation des Béninois de l'extérieur à l'Assemblée Nationale favorisera un dialogue profond sur l'action publique en faveur de nos ressortissants à l'étranger.

3. Renforcer la protection des droits de la diaspora

Le Bénin se doit de revoir ses textes fondamentaux pour permettre à chaque Béninois, né au Bénin ou à l'étranger, de jouir de sa qualité de citoyen. Aussi, **le code de la nationalité sera revu pour permettre aux Béninois de l'extérieur de jouir normalement de la nationalité béninoise.**

La création d'un environnement propice à l'implication de la diaspora suppose aussi la mise en place de politiques spécifiques liées au statut des membres de la diaspora, d'une reconnaissance officielle du rôle de la diaspora dans le développement, de partenariats spécifiques avec les pays d'installation de la diaspora pour favoriser la portabilité des droits sociaux et garantir la protection juridique des Béninois de l'extérieur et de leurs intérêts.

Nos missions diplomatiques seront instruites pour nouer des accords avec les pays d'accueil de nos compatriotes afin de faciliter et alléger les coûts liés à l'obtention de cartes de séjour et de veiller au respect du droit à la libre circulation des individus (notamment, en Afrique de l'Ouest grâce au protocole sur la libre circulation des biens et des personnes dans les Etats, membres de la CEDEAO).

4. Recenser la diaspora et structurer les groupes professionnels

Du FONAD tenu à Cotonou en décembre 2013, il a été retenu de **procéder au recensement exhaustif des Béninois de l'extérieur.** Il est essentiel de connaître la diaspora béninoise pour, d'une part, répondre à ses besoins, et d'autre part, développer des politiques appropriées pour favoriser son engagement dans le développement du Bénin.

Le Gouvernement des Béninois de l'extérieur, de la Francophonie et de l'Intégration Africaine, compte mettre en place un comité technique chargé de discuter avec les différentes structures représentatives de la diaspora et nos postes diplomatiques, pour examiner la démarche la plus appropriée pour mener le recensement des Béninois de l'extérieur. Le répertoire de la diaspora béninoise, qui sera mis à jour régulièrement, va permettre d'avoir un réseau de compétences structurées par groupe professionnel qui pourront jouer un rôle favorable au développement. **Des clubs d'investisseurs béninois dans les pays d'accueil pourront se réunir autour de nos ambassades pour développer un réseau d'entraide, de partage d'expérience et d'influence au bénéfice du pays.** Ainsi, notre accompagnement des actions des membres de la diaspora en faveur du Bénin dans le cadre de ces Clubs d'opérateurs économiques béninois à l'étranger, permettra leur mise en relation avec les acteurs économiques privés résidant au pays à travers le Conseil National du Patronat du Bénin (CNPB), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) et le Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI). De même, des réseaux transfrontaliers d'associations peuvent

être encouragés pour l'émergence d'une dynamique bénéfique aux migrants béninois et, en retour, au pays.

5. Faciliter l'accès à l'information sur le pays

L'un des besoins fortement exprimés par la diaspora est le manque d'information sur les évolutions juridiques, sociales et économiques du pays.

Le gouvernement s'engage à mettre en place un dispositif d'information moderne, basé sur les nouvelles technologies de l'information et accessible à tous les Béninois de l'extérieur. Un **centre virtuel d'information** sur les opportunités et sur l'évolution du pays sera créé au profit de la diaspora avec pour but (i) d'offrir aux membres de la diaspora, qui ont des projets de retour, une information appropriée sur les réalités du Bénin pour leur insertion culturelle et sociale ; (ii) de servir de cadre privilégié d'information économique et réglementaire sur le Bénin ; (iii) et d'être un outil de premier ordre sur le potentiel de cette diaspora.

Les missions de l'ANMBE seront élargies pour animer ce centre d'information virtuel qui aura pour vitrine un portail internet rassemblant tous les renseignements administratifs, réglementaires, sociaux et économiques utiles à la diaspora sur le Bénin. Il sera conçu pour favoriser les échanges entre membres de la diaspora à l'image des réseaux sociaux comme Facebook.

DES ENGAGEMENTS POUR UNE MEILLEURE PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU BENIN

6. Améliorer l'environnement des affaires

Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour améliorer l'environnement des affaires, propices aux investissements et à la création d'entreprises. De manière générale, il s'agit de simplifier les procédures dans les domaines de la création d'entreprise, de l'obtention de permis de construire, du raccordement à l'électricité, du transfert de propriété, de l'obtention de prêt, de la protection des investisseurs, du paiement des taxes et impôts, du commerce frontalier, de l'exécution des contrats et du règlement de l'insolvabilité. Un effort particulier est fourni pour assurer une mise en œuvre efficace et effective des textes juridiques en vigueur en matière de droit des affaires et de droit commercial. Aussi, la réforme du secteur de la justice comprend un volet concernant la création de tribunaux de commerce pour aménager une juridiction spécifique au traitement des litiges commerciaux avec célérité.

Les mesures spécifiques que nous prenons pour améliorer le climat général d'investissement, doivent être articulées d'efforts délibérés pour promouvoir et stimuler l'intérêt de la diaspora dans l'investissement au Bénin.

7. Mettre en place un cadre incitatif pour les investissements de la diaspora

A l'instar de beaucoup de pays de la sous-région (Sénégal, Mali, Cap-Vert, etc.), le Bénin doit adapter sa législation économique à un accueil plus favorable aux investissements de sa diaspora. Le gouvernement compte en faire un chantier prioritaire.

Les principaux cadres législatifs et réglementaires régissant les activités économiques au Bénin seront revus pour intégrer des dispositions spécifiques en faveur des Béninois de l'extérieur, notamment le code des impôts, le code des investissements, le code des douanes et de manière générale la fiscalité des entreprises.

Ces aménagements spécifiques (incitations, allègements fiscaux et avantages) mis en place pour la diaspora iront en priorité à la création de petites et moyennes entreprises (PME) et de petites et moyennes industries (PMI) avec des emplois décents pour la jeunesse. Les investissements dans les technologies propres bénéficieront aussi d'une fiscalité avantageuse pour ceux qui favoriseront le transfert, au Bénin, de technologies propres innovantes au Bénin. Le transfert de connaissances dans ces nouveaux domaines de notre économie pourra passer utilement par le truchement de la diaspora. Des avantages fiscaux seront accordés aux investisseurs dans les secteurs économiques stratégiques portés par l'Etat, notamment le tourisme, le commerce-logistique, le coton-textile, l'agriculture-agroalimentaire, les BTP-matériaux de construction et l'exploitation des ressources naturelles. Le gouvernement va également fournir à la diaspora des facilités d'accès à des zones économiques spéciales.

8. Développer les outils de financement du développement par la diaspora

Au-delà de la mise en place d'une fiscalité incitative pour favoriser les investissements des Béninois de l'extérieur, il s'agit de développer des véhicules financiers qui permettent de canaliser les initiatives économiques de manière stratégique pour le développement du pays. Le gouvernement envisage, après des études de faisabilité, de mettre en place différents outils de financement de développement :

> Création d'un **Fonds de garantie aux investissements** : ce fonds permettra de favoriser l'accès au crédit des entrepreneurs de la diaspora en phase d'installation ou de développement d'une activité au Bénin. L'objectif serait de mettre en place, dans un cadre de partenariat public-privé diaspora, un mécanisme financier d'accompagnement des membres de la diaspora qui sont porteurs d'un projet de retour au Bénin par le développement d'une activité économique. Les transferts d'argent pourraient servir de support à ce type de mécanisme.

> Création d'un **Fonds spécial d'investissement** avec la défiscalisation des investissements de la diaspora pour la création d'entreprises au Bénin. Un fonds d'investissement de la diaspora pourrait avoir pour objectif le financement de la création ou du développement d'entreprises en déployant un portefeuille de participations par des opérations de capital-investissement.

> Mise en place d'un **Fonds de promotion des investissements** destiné prioritairement à la diaspora. Pour ce fonds, le gouvernement pourra s'inspirer de ce que fait le Maroc dans le domaine de la promotion du tourisme. A travers ce fonds, l'Etat pourra accorder aux investisseurs de la diaspora une aide d'un certain montant par rapport à leur niveau d'investissement et un appui de 10% quand le projet a un caractère prioritaire, c'est-à-dire s'inscrit dans les secteurs stratégiques prioritaires retenus par l'Etat ou participe aux projets capitaux du pays. Ainsi, l'Etat pourra, dans une certaine limite, aider les investisseurs à l'acquisition d'un terrain, ou participer aux dépenses d'infrastructures ou aux coûts de formation du personnel à hauteur de 10%.

> **Emission d'obligations à destination de la diaspora** (« diaspora bonds »). Les obligations sont des titres d'emprunt ayant une échéance supérieure à un an, négociables sur les marchés financiers et qui peuvent donc être retirés à tout moment. Elles sont émises par le pays à l'attention de sa diaspora comme une alternative à l'emprunt sur le marché international des capitaux, aux institutions financières multilatérales ou bilatérales. Les « obligations de la diaspora » permettent ainsi de réunir des fonds lorsque l'accès aux marchés financiers est difficile. La contribution de la diaspora se limiterait à un investissement en capital et les obligations généreraient

un retour sur investissement élevé, tout en permettant à l'État d'investir dans des projets d'envergure dans le secteur public. Avec une vocation stratégique, les « diaspora bonds » vont servir de levier pour le financement d'entreprises clés pour le développement du pays.

> **Création d'un fonds souverain d'investissement** : une innovation béninoise va consister à développer un fonds souverain avec des modalités de financement réparties entre l'Etat et la diaspora. Il s'agit donc d'une politique d'investissement et d'une gouvernance assurées en commun.

En général, les fonds souverains sont des fonds d'investissement publics qui sont possédés ou contrôlés par un Etat et gèrent des actifs financiers dans une logique de long terme. L'objectif de ce fonds souverain sera de préparer l'avenir des générations futures à travers des investissements stratégiques pour le pays. C'est pourquoi, la conjugaison des capacités de l'Etat avec celles de la diaspora béninoise qui compensent la faiblesse de l'épargne nationale et la non disponibilité de ressources naturelles exceptionnelles, permettra au Bénin d'avoir un fonds à dimension continentale pour préparer l'avenir. A l'instar des premiers fonds souverains africains (le Pula Fund du Botswana destiné à préserver une partie des revenus des exportations de diamants pour les générations futures ou du nouveau fonds souverain du Sénégal de 1 milliard de dollars avec une dotation à 70% par l'Etat), le Bénin peut lancer une initiative novatrice avec sa diaspora pour le financement de son développement.

9. Mobiliser les compétences de la diaspora

Le transfert de connaissances et de savoirs, par le retour de compétences des membres de la diaspora, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur, est l'une des voix prioritaires de notre engagement vis-à-vis de la diaspora. Articulée au répertoire des compétences de la diaspora, la mobilisation de leurs spécialités scientifiques et techniques pourra permettre de **développer des centres d'excellence dans des domaines à fort potentiel de développement** pour le pays, par exemple dans la gestion de l'eau, le développement des énergies renouvelables, ou l'exploitation des richesses forestières (pharmacologie traditionnelle...). La plateforme d'information à destination de la diaspora servira de levier aux instituts de recherche, aux universités et aux principaux acteurs de la vie économique de mobilisation des compétences de la diaspora. La coopération universitaire pour l'enseignement et la recherche à travers les membres de la diaspora sera favorisée.

De même, les universités seront invitées à coopérer avec les structures de la diaspora par l'intermédiaire de nos missions diplomatiques pour identifier les universitaires et chercheurs béninois dans les pays étrangers qui peuvent aider au développement de programmes de recherche et d'enseignement permettant d'encadrer de jeunes chercheurs dans des domaines pointus et de les intégrer aux échanges des connaissances au niveau international. Des initiatives comme AfricSearch seront répliquées pour faciliter l'identification et le recrutement de cadres béninois de la diaspora par les multinationales ou autres entreprises implantées sur le continent ou au Bénin. Ce type d'actions permettra de répondre aux défis liés à la disponibilité de compétences spécifiques hautement qualifiées que les entreprises déplorent ne pas trouver au Bénin.

10. Favoriser la coopération décentralisée

Un axe essentiel de l'engagement de la diaspora au développement du Bénin doit, obligatoirement, se manifester dans le domaine de la coopération décentralisée. **La gestion de partenariats avec les associations des Béninois de l'extérieur dans**

le cadre de leur appui aux collectivités locales sera au cœur de notre action.

Dans beaucoup de pays d'accueil, en Europe notamment, des pratiques politiques, réglementaires et institutionnelles permettent aux migrants et aux associations de diaspora de développer des initiatives pour mobiliser des actifs pour le développement de leur pays d'origine. La présence du Bénin dans ce domaine reste faible. Des soutiens spécifiques sont accordés aux associations de villes d'origine de migrants par des collectivités locales de pays d'accueil dans un cadre de solidarité internationale.

Le gouvernement du Bénin compte lancer une initiative de soutien à hauteur de 50% des ressources mobilisées auprès de partenaires locaux des pays d'accueil pour la réalisation, par des associations de migrants, de projets de développement de communautés rurales du Bénin. Ce type d'actions vise à promouvoir le développement d'associations de ressortissants béninois de nos communes pour le développement de projets communautaires. Cette approche a prouvé son efficacité dans beaucoup de pays de la sous-région (comme le Mali ou le Sénégal) dans l'appropriation de projets de développement quand ils sont portés par des associations de ressortissants ou de migrants jouissant du respect de leur communauté. Ces projets ont aidé à établir ou à améliorer des services de santé, des écoles, des foyers pour personnes âgées et des infrastructures de base (forage de puits, projets d'irrigation, micro barrage, routes, pistes rurales, ponts, etc.).

Le Bénin compte développer une plateforme d'échange et d'information qui permettra aux institutions de solidarité internationale, aux collectivités locales, aux ONG, et aux associations de la diaspora de partager leurs initiatives, leurs politiques et leurs actions pour le développement de nouvelles formes de partenariat en matière de coopération internationale.

V. DES ATTENTES VIS-A-VIS DE LA DIASPORA

Convaincus que le développement économique et social ne relève pas des seuls gouvernants du pays, mais demeure un défi commun que nationaux de l'intérieur et nationaux de l'extérieur doivent aider à relever pour le bonheur de tous, le gouvernement sollicite l'engagement des Béninois de l'extérieur à accompagner l'initiative qu'il a prise de les associer, par divers moyens, à la gestion du pays et à son développement.

1. Développer une participation collective à un cadre de concertation unitaire

L'engagement de la diaspora à restructurer le HCBE de manière à rassembler tous les émigrés béninois sans distinction, permettra au dit Conseil de jouir de la légitimité requise pour sa représentativité auprès des pouvoirs publics nationaux. Ainsi, le HCBE pourra jouer un rôle consultatif reconnu auprès du gouvernement du Bénin.

2. Participer au recensement de la diaspora

Les associations des Béninois de la diaspora, qui disposent parfois d'une liste presque complète de leurs ressortissants, y compris des enfants, doivent jouer un rôle essentiel dans l'organisation de ce recensement. Il permettra surtout de connaître la diaspora dans ses domaines de compétence, ses secteurs d'activités et ses capitaux humains, culturels et sociaux pour établir de façon exhaustive un répertoire des Béninois de l'extérieur.

3. Etre les ambassadeurs du Bénin dans les domaines de la coopération décentralisée et de la promotion économique du pays

La diaspora peut jouer un rôle moteur pour attirer des investissements étrangers au Bénin, soit en tant que "pionniers" qui ouvrent la voie à d'autres investisseurs étrangers, soit comme intermédiaires pour relier le Bénin à des investisseurs étrangers

potentiels. Les mesures spécifiques que nous prenons pour améliorer le climat général d'investissement, doivent être articulées d'efforts délibérés pour promouvoir et stimuler l'intérêt de la diaspora dans l'investissement au Bénin. La coopération décentralisée par l'intermédiaire des membres de la diaspora peut constituer un levier pour impulser de réelles dynamiques de développement dans les territoires ruraux. Les associations de la diaspora peuvent être d'importants agents de développement et de coopération avec des pratiques innovatrices de coopération internationale. Nous invitons la diaspora à jouer un rôle de facilitateur et d'intermédiaire entre les communes du Bénin et les collectivités territoriales de leur pays de résidence qui mènent des actions de solidarité internationale pour le développement.

L'appui de la diaspora aux activités de promotion organisées par nos missions diplomatiques et consulaires, est essentiel pour leur succès.

4. S'appropriier des instruments financiers de développement mis à leur disposition

A travers ce Pacte, le gouvernement s'est engagé à mettre en place différents instruments économiques et financiers pour la participation de la diaspora au financement du développement du pays. Ces efforts n'auront de sens que s'ils sont exploités par la diaspora. L'engagement de la diaspora à user de ces instruments sera essentiel pour le succès du Bénin.

VI. LE CADRE DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI DES ENGAGEMENTS

Les engagements pris dans le cadre de ce Pacte de développement vont faire l'objet d'un suivi conjoint avec la diaspora. C'est pourquoi, nous voulons institutionnaliser l'organisation du FONAD tous les deux (02) ans. Ce forum servira de cadre de recevabilité sur les engagements. Un rapport de suivi de la mise en œuvre du Pacte sera présenté lors de la tenue de chaque FONAD.

La DRBE sera responsable du suivi de la mise en œuvre du Pacte et sera chargée d'élaborer le rapport de mise en œuvre présenté à chaque FONAD.

Le ministère en charge des Béninois de l'extérieur ne propose qu'un comité conjoint comprenant des représentants des ministères (Ministère des Affaires Etrangères, des Béninois de l'Extérieur, de la Francophonie et de l'Intégration Africaine, Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective et Ministère de l'Economie et des Finances) et de la diaspora soit mis en place pour le suivi de la mise en œuvre des engagements du Pacte et serve également de cadre de dialogue pour définir plus précisément chaque mesure de mise en œuvre des engagements.

© Gouvernement du Bénin, juin 2014

Mise en page et impression :

Ce document a été réalisé avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement